
SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Rapport annuel de 2023



Table des matières

- 3 Message de la DG
- 5 L'année 2023 en résumé
- 12 Progrès vers l'atteinte des mesures
de rendement telles qu'elles sont
énoncées dans le plan d'affaires
- 21 Analyse des performances financières
- 22 Rapport de la direction
- 23 Rapport de l'auditeur indépendant
- 25 État de la situation financière
- 26 État des résultats et du déficit accumulé
- 27 État des gains et pertes de réévaluation
- 28 État de la variation de la dette nette
- 29 État des flux de trésorerie
- 30 Notes complémentaires
- 46 Divulcation de la rémunération
des cadres de direction de la SIERE
- 50 Tableau récapitulatif de la
rémunération des membres du
conseil d'administration 2023
- 51 Équipe de direction, conseil
d'administration et comités
consultatifs du conseil d'administration

Message de la DG



L'époque actuelle est exceptionnelle pour le secteur de l'électricité de l'Ontario. À mesure que l'économie poursuit sa croissance et sa voie vers l'électrification, et tandis que le rythme s'accélère en vue de la décarbonation de notre réseau électrique, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité est au cœur de notre secteur en pleine mutation.

Pour la SIERE, 2023 a été une année capitale. Nous sommes allés de l'avant grâce à la mise en place de diverses initiatives en matière de planification, d'approvisionnement et de décarbonation afin de garantir la fiabilité du réseau, de maintenir son accessibilité et de tendre vers une réduction des émissions dans les prochaines années. Une grande partie de ces travaux a été concrétisée par la parution de notre rapport historique *Pathways to Decarbonization* fin 2022, qui a permis d'identifier une série de mesures « sans compromis » afin de répondre aux opportunités potentielles et aux enjeux alors que la demande en électricité continue d'augmenter et que la diversité des ressources de l'Ontario évolue.

Ce rapport a éclairé le plan *Alimenter la croissance de l'Ontario* du gouvernement visant à conserver l'atout de notre province qui fournit une énergie fiable, abordable et propre, en faisant avancer la transformation énergétique et en ouvrant la voie à un nouvel approvisionnement sans émissions et à un développement d'une infrastructure de transport ainsi qu'en réalisant des économies supplémentaires en matière d'énergie et de demande.

Durant l'année écoulée, nous avons lancé deux procédures de passation de marché et nous avons demandé des mises à niveau auprès des producteurs actuels dans le cadre de l'adéquation des ressources,

pour nous permettre d'obtenir une nouvelle capacité afin de répondre aux besoins du réseau à mi-parcours de la décennie et au-delà. À ce jour, les ressources garanties par ces marchés comprennent le stockage d'énergie ainsi que les mises à niveau des installations de gaz naturel qui permettent de satisfaire nos besoins immédiats en matière de fiabilité.

Une fois le processus « LT1 RFP » conclu, notre approvisionnement en stockage d'énergie permettra à l'Ontario de devenir le plus grand marché en ressources de stockage au Canada à ce jour. En décembre, les appels à propositions à long terme « LT1 RFP » ont été clôturés et nous avons également dévoilé nos plans pour les appels à propositions à long terme « LT2 RFP » qui seront axés sur les ressources non polluantes, notamment sur l'éolien, le solaire, l'hydro-électrique et les biocarburants.

Notre plan Économisez l'énergie, qui s'inscrit dans nos programmes de rendement énergétique, a également connu une année 2023 importante, marquée par la parution du programme Peak Perks (Avantages en périodes de pointe), qui représente un incitatif financier pour les clients résidentiels équipés de thermostats intelligents permettant de réduire volontairement leur climatisation en période de forte demande estivale. D'ici la fin de l'année, près de 100 000 appareils ont été enregistrés dans le cadre de ce programme.

Avec cette activité considérable, notre rôle de conseiller privilégié concernant la politique en matière d'électricité n'a jamais été aussi important. Nous sommes à l'origine de l'intervention de la province dans le projet du Règlement fédéral sur l'électricité propre et nous œuvrons en collaboration avec nos partenaires afin de développer des réglementations efficaces. Nous avons également activement contribué au rapport de la province s'agissant de la préparation de l'économie de l'Ontario à l'électrification et à la transition énergétique et nous avons commencé à mettre en œuvre les recommandations de l'étude formulées dans notre rapport *Pathways*, et commencé en particulier la planification et les travaux d'implantation pour les projets qui exigent de longs délais d'exécution, ainsi que la fourniture d'un soutien continu à l'innovation.

Tandis que ce travail témoigne de notre responsabilité importante vis-à-vis de la planification de l'évolution du réseau électrique en Ontario, il démontre aussi le rôle de la SIERE dans son soutien envers la croissance économique de demain dans un contexte d'opportunités extraordinaires en veillant à ce que notre économie dispose de la puissance nécessaire à son expansion.

L'atout que représente l'électricité propre de l'Ontario attire d'importants investissements industriels qui amélioreront l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en véhicules électriques du Canada. En outre, grâce à un cap continu vers l'innovation – en 2023, nous avons lancé un registre des crédits d'énergie propre ainsi que le Fonds d'innovation pour l'hydrogène – nous envoyons aux entreprises commerciales et industrielles le message que l'Ontario est une province où il faut investir et prospérer.

Pour atteindre ces objectifs, la capacité de la SIERE à développer et à entretenir des relations avec toutes les parties du secteur de l'électricité est d'une importance capitale. Nous reconnaissons que la transformation de notre réseau nécessite une approche collective, et les municipalités et les communautés autochtones joueront un rôle toujours plus important en matière d'énergie. Pour accompagner cette tendance, la SIERE a intensifié ses efforts et ses activités de sensibilisation. À l'aube de 2024, la SIERE se réjouit du lancement d'un cadre de mobilisation externe renouvelé qui permet de galvaniser notre engagement envers la collaboration.

Le chemin parcouru vers la réalisation de ces objectifs s'inscrit résolument dans notre Stratégie d'entreprise. Depuis son lancement en 2022, la SIERE exécute ce plan pour permettre la transition énergétique en pilotant et en guidant l'avenir du secteur, en assurant la fiabilité du réseau tout en favorisant la rentabilité et en stimulant la transformation des activités.

À mesure que le rythme et l'intensité de la transition énergétique progressent, les travaux de la SIERE évoluent également pour les appuyer. Guidée par ses valeurs profondes et sa stratégie d'entreprise, la SIERE réalise son mandat qui vise au maintien d'une électricité fiable et abordable pour tous, tout en plaçant l'Ontario dans une perspective de croissance vers un avenir décarboné.

Nous continuerons d'affiner nos efforts stratégiques en 2024 en gardant en vue notre plan pour 2025-2026. Bientôt, nous verrons le secteur atteindre une étape essentielle dans son évolution alors que nous lançons un nouveau marché de l'électricité. De nouveaux programmes d'efficacité énergétique améliorés de gestion axée sur la demande sont mis en œuvre, de nouvelles installations de génération et de batteries sont connectées, des passations de marché pour acquérir un montant inédit de nouvelle génération sont mises en place, et notre programme en faveur de ressources émergentes, comme les ressources énergétiques distribuées, se rapproche de sa pleine réalisation.

C'est un chemin vraiment extraordinaire que nous empruntons main dans la main.



Lesley Gallinger

Présidente et directrice générale

L'année 2023 en résumé

Un réseau électrique fiable, abordable et durable est primordial pour le bien-être de l'économie de l'Ontario et pour ses communautés. Dotée d'un vaste mandat et d'une vision élargie pour le secteur – habilitée par notre Stratégie d'entreprise actualisée – la SIERE joue un rôle crucial et veille à ce que la province bénéficie d'une énergie suffisante pour satisfaire ses besoins actuels et futurs.

Ce Rapport annuel met en avant les activités et les accomplissements réalisés en 2023 par la SIERE pour s'assurer que le réseau électrique de l'Ontario permet de relever les défis et de saisir les opportunités créées par la transition énergétique.



Piloter et guider l'avenir du secteur

Avancer sur le chemin de la décarbonation

La SIERE a été ravie de voir les recommandations de notre rapport *Pathways to Decarbonization* se refléter dans le plan de la province *Alimenter la croissance de l'Ontario* pour soutenir la croissance économique, la décarbonation et la transformation continue du réseau électrique de l'Ontario. Nos recommandations comprennent une série de mesures « sans compromis » permettant d'aider à satisfaire la demande croissante en énergie, laquelle pourrait doubler en Ontario d'ici 2050.

Ces mesures – sur la plupart desquelles la SIERE a déjà commencé à travailler – comprennent : le début de travaux préliminaires pour une énergie nucléaire à grande échelle auprès du site nucléaire de Bruce et le passage à des réacteurs modulaires plus petits sur le site nucléaire de Darlington; la construction de nouvelles lignes de transport pour répondre à la croissance du Nord-Est et de l'Est de l'Ontario; la réaffirmation de l'engagement des ressources hydroélectriques existantes pour le stockage et la production; la planification de l'avenir au moyen de programmes d'efficacité énergétique; le passage à des passations de marché compétitifs portant sur des ressources non polluantes pour répondre à l'augmentation de la charge; et l'investissement dans l'innovation.

Alimenter la croissance économique de l'Ontario

Tandis que les efforts de décarbonation continuent, la SIERE soutient l'économie du futur de l'Ontario en œuvrant aux côtés du Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce afin d'évaluer les sites potentiels pour de grandes installations industrielles dans la province. Ces efforts ont porté leurs fruits car la province a attiré d'importants investissements dans la fabrication de véhicules électriques et de pièces, notamment dans le Sud-Ouest de l'Ontario.

Conseiller et gestionnaire reconnu

La SIERE a encore une fois démontré sa crédibilité en qualité de conseiller et gestionnaire de réseau reconnu en apportant de précieux conseils pour l'élaboration du rapport du Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie sur la manière d'atteindre une économie de l'énergie propre en Ontario d'ici 2050, et lorsqu'elle a dirigé l'intervention officielle pour le compte de l'Ontario s'agissant du projet de Règlement sur l'électricité propre (REP) du gouvernement fédéral afin de supprimer les émissions du réseau. Alors que nous planifions l'avenir du réseau électrique de l'Ontario, nous continuerons d'œuvrer en collaboration avec nos partenaires fédéraux à propos des règlements qui garantiront un réseau fiable et qui soutiendront une transition énergétique ordonnée.

Tirer parti des opportunités pour faire face aux défis de demain

En investissant dans l'innovation aujourd'hui, nous plaçons le secteur de l'électricité de l'Ontario en bonne position pour saisir efficacement les opportunités et relever les défis futurs.

En 2023, la SIERE a facilité l'innovation en développant le Plan de la recherche et de la technologie de pointe, un plan pluri-annuel pour coordonner et hiérarchiser les efforts de recherche de la SIERE au cours des cinq prochaines années. Ces recherches, ainsi que d'autres travaux menés grâce à la collaboration de divers secteurs, nous aideront à comprendre et à se préparer aux enjeux opérationnels associés à la décarbonation du réseau et à évaluer le potentiel de technologies émergentes pour atténuer ces difficultés.

Parmi les faits marquants de nos travaux réalisés l'an passé, on peut citer le lancement du Fonds d'innovation pour l'hydrogène (FIH) qui représente 15 millions de dollars et destiné à enquêter, à évaluer et à démontrer comment les technologies de l'hydrogène à faible teneur en carbone peuvent être intégrées au réseau en tant que carburant alternatif propre pour équilibrer et améliorer le réseau électrique de l'Ontario, et ainsi positionner la province au rang de centre manufacturier propre. Le FIH a conclu des contrats pour 16 projets fructueux dont les enseignements sont censés aider le secteur de l'hydrogène de l'Ontario à prospérer et à se développer de manière à soutenir la fiabilité, l'accessibilité et la durabilité de l'électricité à plus long terme.

La SIERE a également conçu et lancé le Programme des crédits d'énergie propre (CEP) de l'Ontario afin de donner aux entreprises de la province un nouveau registre pour atteindre leurs objectifs organisationnels en matière environnementale et de durabilité. Dans le cadre du programme, la SIERE rend également disponible à la vente l'équivalent de 2,5 TWh en CEP qu'elle détient en vertu des contrats de génération d'électricité propre. Il est prévu que les résultats de ces ventes soutiennent les projets d'énergie propre et de décarbonation grâce à un Fonds pour l'électricité propre de demain.

Favoriser les ressources distribuées

Le réseau étant de plus en plus décentralisé, le « Enabling Resources Program » de la SIERE continue d'ouvrir la voie à de nouvelles ressources comme le stockage, les ressources hybrides et les ressources énergétiques distribuées (RED) afin de participer au marché administré par la SIERE. Ces travaux étant soutenus par 17 millions de dollars supplémentaires de financement fédéral assuré par la SIERE en 2023, celle-ci va accélérer la mise en œuvre de modèles de participation au marché améliorés tandis qu'elle renouvelle les marchés en temps réel afin de faire progresser la transformation énergétique.

Grâce au partenariat continu de la SIERE avec l'Espace innovation CEO de l'Ontario, les projets du Fonds pour l'innovation du réseau à propos de l'intégration des RED nous apportent des enseignements précieux dans le cadre de l'intégration des RED sur nos marchés de gros, en leur permettant de contribuer à la fiabilité et à la durabilité du réseau. Les projets sous-tendus par cet appel d'offres à objectifs définis conjoint apportent des perspectives importantes aux travaux du « Enabling Resources » de la SIERE, au Projet de vision et de conception de marché des RED et au Groupe de Travail en matière de Transport-Distribution.

La mise en œuvre par l'Entité des compteurs intelligents d'une nouvelle fonction de facturation nette dans le cadre du Meter Data Management and Repository (MDMR, le registre central de l'Ontario des données des compteurs intelligents) est venue compléter nos travaux d'intégration des RED. Depuis novembre, toutes les entreprises de distribution locales de l'Ontario ont pu bénéficier d'un réseau central fiable qui traite à la fois les données de production et les données de consommation issues des appareils des clients équipés des RED. Grâce à ce développement et à la mise en œuvre précoce d'un nouveau tarif d'électricité de nuit très bas, nous permettons aux clients d'avoir le choix en garantissant que le MDMR intègre ces structures de fixation des prix aux plans de tarification au compteur horaire et de tarification différentielle actuels.

Satisfaire la demande de demain, avancer vers une meilleure rentabilité

Le Cadre de l'Adéquation des ressources continue de guider la stratégie d'approvisionnement de la SIERE afin de satisfaire l'augmentation prévue de la demande qui s'élève à deux pour cent chaque année pour les prochaines décennies, tout en équilibrant les risques du contribuable et du fournisseur et en reconnaissant les caractéristiques et les contributions uniques de différents types de ressources. Conformément à ce cadre, la SIERE a conclu le RFP à long terme prévu (E-LT1) et la demande de soumissions concernant des mises à niveau de même technologie (« demande de mises à niveau ») [Same Technology Upgrades Solicitation], en obtenant une nouvelle capacité par des processus ciblés et rationalisés destinés à mettre les ressources en service à mi-parcours de la décennie.

Grâce au « E-LT1 RFP », la SIERE a obtenu plus de 1 100 MW de nouvelle capacité, dont la plus grande partie comprend des systèmes de stockage d'énergie de batteries, et comprenant également 295 MW de gaz naturel, afin d'aider à satisfaire les besoins du réseau à court et long terme. Avec une date de mise en service planifiée au plus tard en 2026, ces ressources de stockage représenteront une flotte cinq fois plus grande que celle de la capacité de stockage de batteries actuelle de l'Ontario.

La demande de mises à niveau a assuré près de 300 MW de capacité supplémentaire provenant d'extensions auprès de sept installations de gaz naturel actuelles, apportant une solution rentable et opportune aux besoins immédiats de l'Ontario en matière de fiabilité. Comme l'a souligné la SIERE dans sa réponse au projet du CER fédéral, le gaz naturel sera nécessaire pour conserver la fiabilité dans un futur proche à mesure que l'Ontario augmente sa flotte de stockage et cherche à obtenir davantage d'énergie renouvelable dans les années 2030. Ces approvisionnements, par conséquent, trouvent le juste équilibre entre la garantie de la fiabilité du réseau et l'ouverture de la voie à une transformation énergétique continue.

Le stockage d'énergie sera un élément essentiel pour satisfaire les besoins futurs de l'Ontario, et le « LT1 RFP » qui a été lancé à l'automne 2023 s'appuiera sur les résultats du E-LT1 et sur la demande de mises à niveau, en réalisant l'approvisionnement global de l'Ontario d'environ 2 500 MW de stockage qui sera en service vers la fin de la décennie.

Assurer la fiabilité du système en soutenant la rentabilité



Plusieurs voix, plusieurs perspectives

Les communautés grandissent et participent activement à la transformation du secteur de l'électricité de l'Ontario. L'existence d'agglomérations prospères signifie une demande croissante ainsi que des choix quant aux moyens de satisfaire leurs besoins en électricité pour demain. Des partenariats essentiels entre les communautés et la SIERE seront nécessaires pour ouvrir la voie à un futur réseau électrique fiable.

Tout au long de l'année, la SIERE a largement participé à des conférences municipales et à des événements communautaires. Grâce à leur présence toujours plus forte, les représentants de la SIERE ont pu se mettre en relation de manière efficace avec davantage d'agents municipaux, de dirigeants et de membres du personnel de l'ensemble de l'Ontario.

La SIERE est reconnaisante pour ses relations positives, tissées pendant de nombreuses années avec les communautés autochtones, qui jouent un rôle toujours plus actif dans le secteur de l'énergie de l'Ontario. La SIERE est engagée dans la mise en place de relations durables qui soient le fondement d'un dialogue fructueux et continu pour façonner notre avenir énergétique commun.

Dans le cadre de ces efforts, la SIERE a organisé son septième Symposium sur l'énergie des Premières Nations : L'Avenir de l'électricité – Autonomiser le changement, qui a réuni plus de 300 représentants des Premières Nations, dont des Chefs régionaux, des Chefs adjoints, des Conseillers, des membres du personnel technique et de la communauté de l'ensemble de l'Ontario. La SIERE a également approuvé environ 15 millions de dollars de financement dans le cadre des ses Programmes de soutien de l'énergie pour 93 projets menés par les communautés et organisations autochtones de toute la province.

Alors que les « E-LT1 RFP » et « LT1 RFP », et que la demande de mises à niveau sont axées sur la capacité, qui recherche une forme d'approvisionnement capable de satisfaire la demande précisément pendant les heures pleines, il existe également un besoin en ressources qui atteignent des niveaux élevés de rendement énergétique tout au long de l'année. Afin de satisfaire les besoins prévus, la SIERE planifie de suivre une cadence d'approvisionnements régulière.

Le prochain approvisionnement, le « LT2 RFP », s'efforcera d'acquérir environ 2 000 MW de ressources productrices d'énergie et de les mettre en service d'ici 2030. L'approvisionnement se focalisera sur une alimentation non polluante comme la production éolienne, hydroélectrique, bioénergétique et solaire. À cette fin, en décembre, nous avons commencé à solliciter les commentaires des parties prenantes et des titulaires de droits sur les approvisionnements cadencés et sur le concept global du « LT2 RFP », dont le lancement est prévu en 2025.

Même si nous avons déployé des approvisionnements à long terme tout au long de l'année, la SIERE a continué à maintenir la capacité au moyen de l'Enchère de capacité. La SIERE a collaboré avec les parties prenantes tout au long de l'année 2023 pour finaliser les améliorations de l'enchère afin d'introduire un processus de qualification de capacité et des exigences de performance améliorée. L'enchère 2023 s'est soldée par une compensation de la SIERE correspondant à 1 867 MW de capacité à l'été 2024 et à 1 310 MW de capacité pour l'hiver 2024 – 25, ce qui garantit la fiabilité et donne des signaux d'investissement appropriés pour stimuler la concurrence et la valeur du contribuable.

Pour continuer sur le front de la capacité, la SIERE a signé un protocole d'entente avec Hydro-Québec en août 2023 afin de négocier un nouvel accord pour échanger 600 MW de capacité par saison – l'Ontario pourrait commencer ses importations en vertu de cet accord dès l'été 2025 – favorisant ainsi la fiabilité du réseau des deux provinces lorsque des conditions difficiles sont attendues sur le réseau.

Le lancement du Programme pour les petites centrales hydroélectriques afin d'obtenir de nouveaux contrats pour les petites installations hydroélectriques de la province d'une capacité de 10 MW ou moins a couronné une fin d'année 2023 chargée. Ce programme a été conçu de façon à offrir de la valeur aux clients en soutenant les installations à énergie renouvelable propre actuelles de l'Ontario pour les deux prochaines décennies.

Revitaliser l'efficacité énergétique

La demande en électricité de l'Ontario varie tout au long de la journée, ce qui exige que différentes formes d'approvisionnement jouent des rôles différents pour assurer la fiabilité. L'efficacité énergétique et la réponse à la demande représentent deux des ressources les plus rentables qui servent à réduire la quantité d'énergie que le réseau électrique doit produire et fournir, tout en permettant en même temps aux particuliers et aux entreprises de réaliser des économies de coût considérables et d'améliorer le confort de leurs domiciles ou environnements professionnels.

Suite à une autorisation délivrée en octobre 2022 en vertu d'une directive ministérielle, la SIERE a déployé 342 millions de dollars en 2023 pour le financement de nouveaux programmes améliorés dans le cadre de notre marque Économisez l'énergie qui permettra de réduire la demande sur le réseau électrique et soutiendra la fiabilité. Cette expansion a été marquée par le lancement de Peak Perks au mois de juin. Ce programme représente un incitatif financier de 75 dollars pour les clients résidentiels admissibles équipés de thermostats intelligents pour réduire leur climatisation en période de forte demande estivale. Les Ontariens ont répondu à cette incitation avec près de 100 000 appareils déployés dans le cadre du programme Peak Perks à la fin 2023, seulement six mois après son lancement.

D'autres programmes Économisez l'énergie ont également été lancés, dont un programme de modernisation personnalisé et élargi pour les entreprises, les municipalités et d'autres établissements, y compris un soutien ciblé aux exploitants de serre du Sud-Ouest de l'Ontario – dont une offre des RED – ainsi que des améliorations au programme d'initiatives locales actuel. Le programme de modernisation élargi seul comprend plus de 200 millions de dollars en financement dédié afin de soutenir le flux du nouveau projet de modernisation éconergétique personnalisé, qui couvre jusqu'à 50 pour cent du coût de projets approuvés.

Économisez l'énergie a donné satisfaction aux Ontariens depuis 2011 et reste une source reconnue et fiable d'opportunités et de savoir en matière d'efficacité énergétique au sein de la province. Pour ses contributions qui permettent d'aider les particuliers et les entreprises de l'Ontario à atteindre une meilleure efficacité énergétique, la SIERE a reçu le prix de Reconnaissance spéciale ENERGY STAR 2023 par Ressources naturelles Canada à l'automne.

Maintenir la fiabilité en période estivale

Comme nous l'avions prévu, l'été 2023 a été une saison difficile pour le réseau en raison de remises à neuf de centrales nucléaires, représentant ainsi l'une des périodes de demande les plus fortes des dernières années. La situation a cependant été gérée efficacement grâce à une aide supplémentaire provenant d'importations, de réponse à la demande – acquise par le biais de l'Enchère de capacité et réalisée au moyen du Programme Peak Perks, l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI) et du projet pilote de taux d'électricité interruptible – ainsi qu'une collaboration étroite avec les participants du marché, démontrant l'importance d'une gestion rigoureuse des pannes. La fiabilité en période estivale était également appuyée par la réalisation précoce de la remise à neuf de l'Unité 3 de la Centrale nucléaire de Darlington qui s'est reconnectée au réseau en juillet.

Élargir la transmission

Les efforts visant à gérer la croissance annuelle de deux pour cent en Ontario et à se préparer à l'électrification du réseau nécessite un degré élevé de planification et de construction du réseau de transport. À cette fin, la SIERE a pris des mesures tout au long de l'année 2023 pour élargir le réseau de transport d'électricité en Ontario afin de permettre le développement économique, l'électrification et la décarbonation ultérieurs du réseau. Ces mesures comprenaient : l'avancement de quatre plans d'électricité régionaux qui privilégient le développement et l'étude de scénarios de décarbonation; un projet de coordination en matière de planification du gaz et de l'électricité; l'appui de la mise en œuvre des recommandations antérieures de la SIERE qui visaient à créer trois lignes de transport d'électricité dans le Nord-Est de l'Ontario et une ligne dans l'Est de l'Ontario, conformément aux indications figurant dans le plan *Alimenter la croissance de l'Ontario*.

La SIERE a également mis en avant sa recommandation qui consistait à construire la Phase II du Projet de lignes de transport d'électricité de Waasigan dans le Nord-Ouest, et qui relierait Atikokan à Dryden au moyen d'une ligne de transport d'électricité à circuit unique de 230 kV dans le cadre d'un projet plus vaste qui consiste à fournir 350 MW de capacité incrémentielle à la région.

Afin de répondre à l'augmentation rapide de la demande en électricité dans le Sud-Ouest de l'Ontario en raison du développement économique, essentiellement favorisé par la croissance du secteur des serres et des nouvelles installations de fabrication de batteries, la SIERE adopte une approche pluridisciplinaire qui permette d'alimenter la région en électricité. Dans le comté de Windsor-Essex, nous avons approuvé 1000 MW de raccordements pour des clients, ce qui correspond à plus du double de la demande historique, passant de 800 MW à 1800 MW. La SIERE élabore également un nouveau plan de transmission qui lui permette d'être préparée à de nombreux scénarios de croissance potentiels dans le Sud-Ouest de l'Ontario en s'appuyant sur une étude menée à l'échelle du Centre-Ouest.

Se préparer au renouvellement du marché

L'un des moyens par lesquels la SIERE aide à réaliser une meilleure rentabilité et à faire progresser la transformation énergétique réside dans la modernisation du marché de gros de l'électricité en temps réel de l'Ontario afin qu'il soit prêt à répondre aux besoins croissants des consommateurs et à gérer une plus grande diversité de ressources. En continuant à tirer parti du marché de gros pour renforcer la concurrence, nous encouragerons l'innovation continue, nous favoriserons un meilleur accès au marché et nous maîtriserons les coûts.

La SIERE reste sur la bonne voie pour le lancement du renouvellement du marché en 2025 après la réalisation des étapes clés du projet en 2023 dans les domaines de l'engagement concernant les amendements aux règles du marché, la planification de la préparation des participants du marché, et le développement et l'essai de solutions de la technologie de l'information. Le marché renouvelé va introduire des réformes profondes, qui jetteront les bases d'un marché de l'électricité prêt pour l'avenir et qui soit accessible, efficace, transparent et en constante évolution.



Encourager la transformation des entreprises

Bâtir la SIERE de l'avenir

La SIERE est axée sur sa propre transformation opérationnelle pour veiller à ce que l'organisation soit bien positionnée pour appuyer et favoriser la transition énergétique. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons envers un renouvellement organisationnel qui passe par la priorisation du bien-être des employés, la planification de la main d'œuvre, la productivité des entreprises et la gestion des coûts.

Grâce à un nouveau cycle de planification commerciale triennal en place qui permet de s'aligner avec une stratégie d'entreprise redéfinie, la SIERE bénéficie d'une garantie des revenus alors qu'elle fixe le cap sur un état futur qui soit décarboné, décentralisé et numérisé.

En 2023, la SIERE a soumis et reçu l'approbation du gouvernement pour ses premières perspectives de planification annuelles dans le cadre du cycle de planification d'entreprise 2023 à 2025, ainsi qu'un *Amendement au plan d'activités 2023 à 2025* pour garantir un financement supplémentaire à l'appui de l'exécution des plans *Alimenter la croissance de l'Ontario* du gouvernement – illustrant encore une fois le rôle crucial de la SIERE pour piloter et guider l'avenir du secteur de l'électricité.

Améliorer la cybersécurité, la gouvernance des données et la performance organisationnelle

Protéger le réseau de la SIERE contre les cybermenaces et leurs impacts reste une priorité absolue pour maintenir un fonctionnement fiable du réseau. C'est la raison pour laquelle l'organisation applique une approche multidimensionnelle à son programme de cybersécurité, en faisant constamment progresser ses capacités en matière de détection, de prévention et d'intervention.

Compte tenu du rythme auquel les cyber-risques avancent et au vu de leur sophistication grandissante, la SIERE continue d'œuvrer de manière proactive et en étroite collaboration avec les partenaires sectoriels afin de partager les informations et d'approfondir la connaissance de la situation. Cette prise de conscience comprend l'élargissement de notre programme phare Lighthouse pour inclure nos entités canadiennes présentes hors de l'Ontario, en apportant au secteur davantage de connaissances sur les cyber-menaces et en partageant mieux les informations.

En 2023, nous avons conclu notre Programme d'excellence en matière de données qui a inauguré notre nouvelle politique de gouvernance de données et nous avons introduit un projet pilote du Centre d'Excellence Lean au sein des Services d'Information et de Technologie, ouvrant ainsi la voie à de futures capacités et opportunités afin d'augmenter l'efficacité en renforçant la satisfaction des clients, en éliminant le gaspillage et en réduisant les coûts.

Constituer la main d'œuvre de demain

Afin d'orienter et de définir la transformation du secteur, la SIERE a investi dans l'attraction et le développement d'un effectif talentueux qui lui permet de réaliser sa stratégie et de mener à bien son mandat. L'un des principaux objectifs de 2023 était de pourvoir les postes approuvés dans le plan d'activité triennal de la SIERE. Nous avons connu une augmentation progressive du nombre de postes pourvus pour préparer la SIERE à l'évolution des travaux dans le secteur de l'électricité. Nous avons atteint notre effectif budgété pour l'année (hors Programme de renouvellement du marché [PRM]) et nous avons procédé à la mutation de certains employés actuels vers d'autres postes pour permettre à la SIERE de réaliser son plan d'activité.

En 2023, la SIERE s'est également dotée de ressources pour l'avenir en intégrant plus d'expertise en science des données dans ses principaux travaux de prévision de la demande afin de mieux reconnaître et cerner l'évolution rapide des tendances en matière d'électrification et de faciliter les initiatives de recherche liées au changement climatique et à la décarbonation.

Conjointement au recrutement de talents de grande qualité, la SIERE développe les compétences de la prochaine génération et améliore notre bassin de talents pour veiller à ce que notre personnel corresponde aux impératifs stratégiques et au principal mandat de la SIERE. Plus de 600 employés ont participé à au moins une initiative d'apprentissage institutionnel, qui comprend un programme d'études axé sur les compétences, un programme pour les nouveaux dirigeants, une semaine d'apprentissage, un programme d'études lié à l'entreprise ainsi qu'une rétroaction à 360 degrés et un accompagnement individualisé pour les hauts responsables.

En 2023, nous avons actualisé notre programme d'intégration et lancé Coursera, qui propose des cours en ligne dans les domaines du leadership, de la transformation numérique, des tendances du secteur de l'énergie, de l'ingénierie et du développement professionnel. Nous avons également lancé l'Académie PRM, un programme de formation inédit et adapté à l'apprentissage basé sur l'impact des changements du marché au secteur d'activité, et qui prépare les employés à la concrétisation du Programme de renouvellement du marché en 2025.

Afin de bâtir et de cultiver un sentiment d'inclusion et d'appartenance à l'organisation, la SIERE crée des liens entre les employés et la haute direction au moyen de sessions d'échange avec la DG, de mises à jour stratégiques trimestrielles, de rencontres entre employés, d'activités de financement menées par Centraide et d'un programme de reconnaissance par les pairs. Durant l'été, nous avons lancé une réorganisation de l'intranet (the Hub) – qui fournit un accès à guichet unique pour les employés vers les nouvelles, les informations et les ressources de l'entreprise ainsi que des plateformes couramment utilisées – bénéficiant d'une amélioration de la conception, de la navigation et du contenu pour mettre en relation, informer et impliquer les employés.

Nous avons également compris que nous devons faire évoluer notre espace de travail et nos pratiques afin d'encourager la collaboration et l'efficacité. C'est la raison pour laquelle la SIERE a amené ses employés à s'engager dans le projet pilote Future@Work en 2023, lequel a été réalisé à Clarkson afin de se préparer au futur environnement de travail de l'organisation et d'appuyer l'introduction de nouveaux espaces de travail flexibles et axés sur la technologie dans tous les bureaux de la SIERE.

Tous ces efforts vont dans le sens de l'intérêt du travail d'équipe et de la collaboration de la SIERE et soutiennent notre impératif stratégique pour définir et renforcer notre culture et l'expérience des employés. Chaque année, nous recueillons les commentaires et remarques des employés à propos de divers sujets concernant la participation des employés. Dans le Sondage annuel de 2023 auprès des employés, nos résultats ont progressé pour l'ensemble des 29 volets, avec une augmentation de six points dans l'engagement global, et une augmentation de cinq points pour les critères de l'inclusion et de l'appartenance.

Cependant, les mesures internes n'apporteront pas à elles seules des preuves de réussite de la SIERE quant à l'amélioration des expériences vécues par ses employés en 2023. Nous sommes également reconnus hors de l'organisation. Preuve en est avec le lauréat des RH canadien du Prix Excellence en matière de diversité et d'inclusion et, pour une troisième année consécutive, l'un des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto. Alors que nous mettons en œuvre notre stratégie d'entreprise, la SIERE continuera d'adopter nos valeurs, de faire évoluer notre culture et d'investir dans ses employés.

Progrès vers l'atteinte des mesures de rendement telles qu'elles sont énoncées dans le plan d'affaires

Le secteur de l'électricité de l'Ontario connaît des transformations sans précédent ainsi qu'une hausse de la demande en électricité depuis la première fois depuis des décennies. L'évolution des préférences de consommation, la croissance économique, l'électrification et les efforts de décarbonation sont autant de facteurs qui conduisent à une dépendance accrue à l'électricité. Le plan d'affaires et les modifications 2023 à 2025 de la SIERE placent l'organisation en bonne position pour mettre en œuvre le plan *Alimenter la croissance de l'Ontario* du gouvernement de cette province afin de décarboner son économie et continuer à fournir un réseau et un marché fiables, résilients et efficaces desquels dépendent les Ontariens.

Le programme de gestion du rendement de la SIERE offre un niveau important de surveillance pour l'organisation et ses parties prenantes, et aide à assurer la responsabilisation et la correction du parcours, au besoin. Il est également utilisé comme outil par le conseil d'administration de la SIERE pour évaluer le rendement organisationnel et de la direction. Conçu pour aligner les objectifs et les incitatifs à la réalisation des objectifs et des priorités stratégiques de la SIERE, il peut être par conséquent modifié si ces priorités changent au cours de l'année.

Bien que le conseil se fie à ces mesures comme point de départ pour évaluer le rendement de la direction, l'évaluation finale tiendra également compte, dans son jugement du rendement de la SIERE, des circonstances de l'année en cours.

La SIERE a établi des mesures et des objectifs de rendement prospectifs qui s'alignent sur la stratégie visant à favoriser l'action et les progrès vers l'atteinte du mandat global et des objectifs stratégiques de l'organisation. Ces mesures et cibles reflètent le résultat souhaité à la fin de la période de planification stratégique et s'alignent sur les stratégies de base de la SIERE.

Mesure 1 : Programme de renouvellement du marché (PRM)

Pourcentage d'étapes clés réalisées selon le plan de mise en œuvre

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
80 %	90 %	Sur les étapes clés planifiées pour les 10 premiers mois de l'année 2023, 18 sur 20 ont été atteintes conformément au calendrier. Les progrès concernant les étapes clés couvrent un nombre de domaines comprenant l'engagement sur les modifications des règles du marché, l'état de préparation des participants au marché et le développement et l'essai des solutions de TI.
Ce que cela signifie		Le marché de l'électricité de gros de l'Ontario, à l'instar de tous les marchés de l'énergie, a pour objectif premier de conserver la fiabilité à moindre coût. Le Programme de renouvellement du marché (PRM) est un projet de transformation visant à moderniser nos marchés afin de résoudre les inefficacités et d'établir des bases solides pour une transition continue vers des ressources d'approvisionnement nouvelles et variées. Les changements effectués par le PRM garantiront un marché plus robuste, transparent et compétitif.

Mesure 2 : Adéquation des ressources

Plans en place pour garantir le respect des normes de fiabilité en matière d'adéquation des ressources sur les cinq prochaines années

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
100 %	100 %	- Les approvisionnements gérés par la SIERE sont en cours, conformément aux Directives du ministre. - L'<i>Annual Planning Outlook</i> (APO) [Aperçu de planification annuel] et l'<i>Annual Acquisition Report</i> (APR) [Rapport d'Acquisition annuel] seront fusionnés en un seul et unique document actuellement en cours d'élaboration. Sa publication est prévue pour début 2024. Le calendrier révisé est nécessaire afin d'intégrer des informations actualisées issues du plan <i>Alimenter la croissance de l'Ontario</i> du gouvernement. L'analyse issue de l'APO 2023 éclaire les projets de marchés (càd, LT2). - Enchères de capacité sur une base annuelle. - Protocole d'entente établi avec Hydro-Québec. Un accord finalisé fournirait un échange saisonnier de puissance de 600 MW, au profit de l'Ontario et du Québec.
Ce que cela signifie		Afin de garantir la fiabilité du système, il est essentiel que les besoins de ce dernier soient compris et clairement énoncés. Pour que la SIERE réponde efficacement à ces besoins, le marché (ses investisseurs) doivent avoir une vision claire des moyens d'y répondre. Que ce soit par un approvisionnement concurrentiel, une passation de contrats bilatéraux ou une intervention gouvernementale.

Mesure 3 : Adéquation des ressources

Les offres d'approvisionnement en alimentation dans des mécanismes ouverts et compétitifs dépassent la capacité cible

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
20 %	236 %	Le rendement en 2023 était caractérisé par des résultats excessifs du RFP E-LT1, qui dépassaient les attentes des intérêts du marché par rapport au moment où la cible a été établie. Le séquençage des RFP E-LT1 et LT1 est défini de manière à favoriser une meilleure participation et davantage de liquidités pour la fourniture de résultats rentables. Le RFP E-LT1 a reçu des offres s'élevant à plus de 3 550 MW pour une capacité cible de 1 500 MW. Les offres de ressources de stockage, notamment, étaient supérieures à 3 100 MW pour une cible de stockage de 900 MW. Les offres en ressources autres que de stockage s'élevaient à 416 MW pour une cible de 600 MW. L'intérêt dans le processus de livrabilité pour le processus LT1 démontre un niveau d'intérêt très élevé, bien plus important que la capacité cible.
Ce que cela signifie		Pour maintenir une adéquation des ressources et garantir l'accessibilité, il est essentiel que des mécanismes concurrentiels soient en place pour permettre une plus grande variété d'offres en alimentation afin de procurer une énergie rentable. Pour que la mesure soit atteinte, la SIERE doit recevoir 20 % d'offres en mégawatts supplémentaires au-dessus des mégawatts cibles du marché.

Mesure 4 : Enabling Resources Program (ERP)

Achèvement du plan de mise en œuvre de l'ERP

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
33 %	33 %	À la fin du mois d'octobre 2023, l'Enabling Resources Program (ERP) connaît un taux de réalisation global de 33 % et continue à progresser conformément au plan du programme : - Modèle de fondation hybride co-implanté mis en œuvre dans le cadre de la référence 49.1 le 7 juin 2023; - La Charte du Programme a été approuvée afin de refléter le cadre de l'ERP révisé (stockage amélioré, modèles hybrides et modèle de ressources énergétiques distribuées [RED] de base acheminables, complétés par une amélioration de certains éléments); - L'équipe du projet a lancé la conception détaillée de la mise en œuvre du stockage et d'un modèle hybride et la conception avancée d'agrégations de RED acheminables; - L'équipe du projet élabore également une feuille de route pour les modifications à la règle du marché connexes. En date du mois de septembre 2023, la SIERE a récupéré 311 000 dollars des 16,7 millions de dollars issus du financement obtenu par le Programme des énergies renouvelables intelligentes (ÉRITE) et de trajectoires d'électrification de Ressources naturelles Canada (RNCan) Nous prévoyons récupérer un total de 1,3 million de dollars correspondant au financement du programme ÉRITE d'ici fin mars 2024 et l'équipe du projet travaille avec RNCan à la prévision de futures dépenses admissibles sur la base du cadre de l'ERP révisé.
Ce que cela signifie		Le suivi des progrès de l'ERP par rapport à son plan de programme garantira que le programme et ses projets associés sont en bonne voie et en mesure de soutenir le Cadre d'Adéquation des Ressources et l'Impératif stratégique 1.2 de la SIERE- Identifier, anticiper et répondre aux changements en matière de choix et politique de clients.

Mesure 5 : Enquête éclair des employés

Résultats de l'enquête éclair des employés pour des domaines d'intérêt spécifiques de participation annuelle

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
Augmentation moyenne de 4 points	Augmentation moyenne de 5 points	La SIERE a dépassé sa mesure du rendement de l'organisation (CPM) 2023 à hauteur d'une augmentation moyenne de 4 points pour l'élément Appartenance en réalisant une augmentation moyenne de 5 points de pourcentage (score de 72 % en 2023 contre un score de 67 % en 2022). • Ressources des dirigeants fournies ayant donné une définition claire du terme « appartenance » et son impact sur l'expérience et la mobilisation des employés. Les dirigeants ont reçu des conseils et techniques pour engager la conversation autour de certains sujets en tenant compte des moments opportuns pour se mettre en relation avec les membres de l'équipe de manière significative. • Développé et lancé un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés et des ressources connexes qui ont servi à sensibiliser les nouvelles recrues aux objectifs et valeurs de l'organisation et à les mettre en relation avec leurs collègues dès le premier jour. • Communications avec des dirigeants humains qui ont encouragé des actions ayant approfondi les relations avec la SIERE et renforcé le sentiment de contribution et d'appartenance des employés à la SIERE. Accomplissements des employés célébrés lors des sessions d'échange avec le PDG et opportunités données afin de soutenir les comités dirigés par les employés comme EDI, ainsi que des activités sociales de renforcement d'équipe en dehors des heures de travail. • Dirigeants humains encouragés à coordonner des sorties en équipe (professionnelles ou sociales), à personnaliser les sessions de formation en équipe et individuelles, à célébrer les réussites et les jalons, à encourager les activités de consolidation d'équipe lors de réunions, etc. • Espace créé pour un dialogue ouvert avec les employés afin de partager les actions qu'ils ont entreprises pour favoriser un sentiment d'appartenance à la SIERE et reconnaissance de l'importance et de l'impact de ces actions sur les autres. • Formation interne proposée aux dirigeants et aux collaborateurs individuels.
Ce que cela signifie		Une main d'œuvre fortement engagée fera une différence considérable pour permettre d'aligner la culture, la mentalité, les compétences et les capacités avec la stratégie prévue. L'objectif de ces critères de mesure est de mesurer l'engagement envers des domaines d'intérêt spécifiques sur une année et de fournir des perspectives solides.

Mesure 6 : Engagement des parties prenantes

Efficacité des actions dans le cadre de l'engagement des parties prenantes au moyen de résultats d'enquête positifs (dans une plage de tolérance inférieure à 2 %)

Évaluation : Non atteinte

Cible	Résultat	Discussion
80 %	76 %	- Les résultats de l'enquête 2023 sur l'engagement indiquent que la grande majorité (76 %) des répondants déclarent que les engagements de la SIERE ont été respectés ou ont dépassé leurs attentes. Ce résultat témoigne d'une amélioration et dépasse le score de 74 % issu de l'enquête 2022. - L'enquête 2023 comprenait une nouveauté : on demandait aux répondants de donner le nombre d'interactions qu'ils avaient eu avec la SIERE lors de l'année écoulée et les résultats indiquent que les personnes qui interagissent avec la SIERE trouvent souvent que leurs attentes sont mieux satisfaites. - Pour les personnes ayant déclaré que les engagements de la SIERE avaient été respectés ou avaient dépassé leurs attentes, les principales raisons étaient les suivantes : personnel professionnel/compétent, informations de qualité/pertinentes et communication/mobilisation efficaces. - Pour les personnes ayant déclaré que les engagements de la SIERE étaient en dessous de leurs attentes, seul un petit échantillon de répondants ont justifié leur évaluation. Les raisons principales étaient les suivantes : pas de prise en considération des suggestions permettant une amélioration/pas de prise en considération des remarques, information de faible qualité, manque d'action et mauvaise communication. - Les remarques à propos de la mesure du rendement de l'organisation (CPM), ainsi que les résultats complets de l'enquête, fournissent des renseignements précieux pour trouver d'autres solutions, comme un lien possible avec le fait que les nouveaux publics ne soient pas équipés pour participer aux engagements de la SIERE et qui explique que leurs attentes ne soient pas entièrement satisfaites.
What it means		Les réponses positives à l'enquête annuelle indiquent que nos parties prenantes sont confiantes quant au processus d'engagement de la SIERE. Ces critères de mesure soutiennent notre engagement afin d'instaurer une confiance sur le long terme avec les parties prenantes permettant d'aboutir à des décisions. Le résultat reflète le pourcentage de parties prenantes qui déclarent que les engagements de la SIERE ont été respectés ou ont dépassé leurs attentes. Étant donné la transformation anticipée du secteur de l'électricité, il est plus important que jamais que la SIERE élargisse son rayon d'action et sa connaissance des parties prenantes. Véritable vecteur de mise en application de notre stratégie, la connaissance accrue des parties prenantes aidera la SIERE à satisfaire leurs besoins en constante évolution, à garantir un système fiable et accessible et à consolider la réputation de la SIERE en tant que chef de file reconnu du secteur.

Mesure 7 : Cybersécurité

Mise en œuvre d'une technologie d'intelligence en matière de cybermenace

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
90 %	100 %	- Accords signés le 28 septembre 2023. - Diligence raisonnable en matière d'intégration : réalisée. - Solution d'intelligence en matière de cybermenace prête et disponible pour être appliquée par la SIERE
Ce que cela signifie		La SIERE a une obligation légale d'informer de la situation en matière de cybersécurité et d'échanger des informations avec les émetteurs et les fournisseurs. La mesure indique le pourcentage de projets annuels réalisés pour améliorer la cybersécurité.

Mesure 8 : Cybersécurité

Tendance des mesures en matière de hameçonnage

Évaluation : Non atteinte

Cible	Résultat	Discussion
< 5 %	5,1 %	- Les résultats sont basés sur une période de mesure de 10 mois. Ces résultats sont élevés en raison d'une campagne de hameçonnage avec le second taux d'interactions indésirables le plus élevé parmi toutes les campagnes de hameçonnage menées à la SIERE. Cependant, dans toutes les campagnes, aucune donnée utilisateur n'a été saisie, révélant une conscience accrue à l'échelle de l'entreprise quant aux protections nécessaires contre les tentatives de hameçonnage malveillantes. - Publication d'un rapport trimestriel de mesures en matière de hameçonnage au niveau de l'entreprise et de la division, destiné aux dirigeants humains pour aider à donner un aperçu de la résilience contre le hameçonnage. - Surveillance des mesures de conformité à la formation et en matière de hameçonnage pour éclairer les opportunités de formation continue et une orientation pour le personnel de la SIERE. - Recueil de commentaires d'utilisateurs sur la formation en matière de hameçonnage par le biais d'enquêtes postformation pour s'assurer que le contenu de formation est bien compris et qu'il contribue à renforcer la prise de conscience en matière de hameçonnage.
Ce que cela signifie		La SIERE et le secteur reçoivent un volume élevé de courriels hameçons provenant d'adversaires qui tentent d'exploiter les systèmes, les données et les coordonnées, et pourraient nuire aux opérations de l'entreprise et à ses objectifs stratégiques.

Mesure 9 : Cybersécurité

Déterminer une voie qui permette d'évaluer un instrument réglementaire approprié pour atténuer les cyber-risques du système

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
Substantiellement atteinte	Substantiellement atteinte	Pour 2023, les livrables relatifs à cette mesure consistaient à évaluer quelle voie développer : une meilleure application des règles actuelles ou l'élaboration de meilleures règles (suivies de leur bonne application). Des progrès ont été réalisés pour promouvoir la mesure : • MACD a consulté un grand nombre de parties concernées, dont la North American Electric Reliability Corp. (NERC), le Northeast Power Coordinating Council (NPCC) et des experts de la SIERE en la matière, afin d'évaluer l'efficacité des règles actuelles et des programmes d'audit de conformité; • MACD a aussi conclu un contrat avec un entrepreneur qui a mené une analyse de l'écart et qui conclut que des écarts importants existent à la fois par rapport aux règles et à la robustesse d'un programme d'audit. Un travail conséquent portera sur l'exploration d'options permettant d'améliorer ces deux instruments.
Ce que cela signifie		Sans un ensemble d'instruments réglementaires convenus et réalisés à l'échelle de l'entreprise (axés à la fois sur les participants au marché et la SIERE), la capacité de la SIERE à maintenir la fiabilité, la confidentialité, et l'exploitation et l'intégrité du marché est en réel danger face aux cyber-menaces actuelles et croissantes. Aujourd'hui, une large partie du mandat de la SIERE n'est pas soumise à des obligations réglementaires solides suffisantes pour permettre de se protéger contre les cybermenaces. Les normes CIP de protection des infrastructures essentielles de la NERC correspondent peut-être à un niveau de protection faible, ciblé uniquement sur un sous-ensemble d'actifs opérationnels. Les cyberattaques (visant les participants au marché et la SIERE) peuvent avoir une incidence directe sur l'exploitation du réseau et des marchés ainsi que sur les processus de règlement de la SIERE, et peuvent exposer des informations confidentielles.

Analyse des performances financières

Les paragraphes suivants donnent un aperçu des performances financières des **activités principales** de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité par rapport au plan d'affaires de 2023.

Dans le cadre du mandat de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), énoncé dans la partie II de la *Loi sur l'électricité*, 1998 et dans les règlements connexes de l'Ontario, la SIERE effectue des travaux qui sont financés en dehors des frais d'utilisation de la SIERE approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), à savoir l'entité responsable des compteurs intelligents (SME), les sanctions du marché et les rajustements de paiement, ainsi que les programmes exécutés au nom du gouvernement de l'Ontario. L'analyse de la performance financière qui suit est axée sur les résultats de 2023 par rapport au plan d'affaires des opérations principales de la SIERE financées par les frais de système approuvés par la CEO et gagnés à un taux par mégawatt d'électricité retiré du réseau contrôlé par la SIERE, et exclut les résultats financiers des activités financées par d'autres sources puisqu'elles ne font pas partie du plan d'affaires approuvé par le ministère de l'Énergie.

- a) Dans la section État des résultats et du déficit accumulé du rapport annuel, les revenus des activités principales de la SIERE s'élevaient à 246,2 millions de dollars au 31 décembre 2023, comparativement à un budget de 221,8 millions de dollars, soit un écart de 24,4 millions de dollars. Les revenus des frais de système représentent 10,1 millions de dollars de l'écart, en raison de la reprise de provisions excédentaires de 5,0 millions de dollars pour le rabais aux participants au marché (note 7), et de 5,1 millions de dollars provenant d'un volume de demande plus élevé que prévu, en particulier des exportations et de l'activité économique au cours du quatrième trimestre de l'année. L'écart restant de 14,3 millions de dollars entre les recettes réelles et le budget est principalement dû aux autres recettes (note 11), car les revenus des placements sur le marché ont été supérieurs de 9,1 millions de dollars aux prévisions, en raison de la hausse des taux d'intérêt au jour le jour, et de 5,2 millions de dollars de recettes provenant de divers programmes qui, dans le budget, sont comptabilisés comme une compensation des dépenses.
- b) Les dépenses d'exploitation de base de 242,8 millions de dollars (note 12) figurant dans la section État des résultats et du déficit accumulé du rapport annuel, sont supérieures de 20,9 millions de dollars au budget de 221,8 millions de dollars, principalement en raison des augmentations de salaires et d'avantages accordées – dans le contexte de la loi 124 – au personnel de la SIERE représenté par la Society of United Professionals (SUP – Société des Professionnels Unis). En contrepartie, le traitement de l'amortissement annuel de 3,3 millions de dollars du déficit cumulé de l'élément de transition des normes comptables du secteur public (PSAS), correspondant à la variation des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 6a), qui est inclus dans les dépenses budgétaires afin de le recouvrer au fil du temps par le biais des recettes annuelles des frais de système de la SIERE.
- c) Dans l'état de la variation de la dette nette, le portefeuille de capital de 72,6 millions de dollars est inférieur de 14,4 millions de dollars au budget de 87,0 millions de dollars. L'un des principaux facteurs de cet écart est l'approbation par le conseil d'administration de la SIERE, en septembre 2022, d'un calendrier et d'une date de mise en service révisés pour le PRM (Programme de Renouvellement du Marché), ce qui a entraîné un déplacement de 7,1 millions de dollars du budget du PRM de 2023 présenté dans le plan d'affaires de la SIERE vers les années ultérieures, afin de tenir compte de la date plus tardive du programme de mise en service, soit mai 2025. Les 7,4 millions de dollars restants sont dus à des retards dans l'ensemble des dépenses prévues et à des coûts de projet inférieurs aux estimations.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité incombe à la direction; ces derniers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites à la note complémentaire 2 intitulée « Résumé des principales méthodes comptables » des états financiers. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur l'exercice comptable considéré ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été établis dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 8 mars 2024.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs étaient protégés et que des informations fiables étaient disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par Grant Thornton LLP, cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit fait état de la portée de son examen et de son opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,



Lesley Gallinger

Présidente et chef de la direction
Toronto, Ontario
Le 8 mars 2024



Ernest Chui

Le chef des finances et vice-président,
Services de l'entreprise
Toronto, Ontario
Le 8 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SIERE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SIERE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SIERE.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquerrons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SIERE;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude de continuité liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SIERE à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grant Thornton LLP

Grant Thornton, LLP
Membre canadien de Grant Thornton International Ltd
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Mississauga, Canada
8 mars 2024

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	14 990	16 357
Créances (note 3)	52 232	73 116
Placements à long terme (note 4)	90 357	70 600
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	157 579	160 073
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	44 562	83 569
Remises aux intervenants du marché (note 7)	4 194	20 639
Dette (Note 8)	203 000	120 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 9)	2 884	11 791
Passif au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 9)	197 991	175 728
TOTAL DES PASSIFS	452 631	411 727
DETTE NETTE	(295 052)	(251 654)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	265 463	216 914
Charges payées d'avance	16 760	14 765
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	282 223	231 679
DÉFICIT ACCUMULÉ		
Déficit accumulé de l'exploitation	(26 462)	(25 072)
Gains de réévaluation cumulés	13 633	5 097
DÉFICIT ACCUMULÉ (note 6)	(12 829)	(19 975)
Engagements (note 15)		
Passifs éventuels (note 16)		
Voir les notes complémentaires.		

Au nom du conseil,



William (Bill) Sheffield
Président du conseil
Toronto, Ontario



Peter McMullen
Administrateur
Toronto, Ontario

État des résultats et du déficit accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2023	2022
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA SIERE			
Produits liés aux réseaux, déduction faite des remises	208 347	218 385	192 889
Autres produits (note 11)	9 282	24 270	10 574
Produits d'intérêts et financiers	4 219	3 576	4 658
Produits tirés des activités principales	221 848	246 231	208 121
Charges liées aux activités principales (note 12)	(221 848)	(242 786)	(203 537)
Excédent lié aux activités principales	-	3 445	4 584
AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX			
Paielements de transfert	-	(905)	(279)
Charges liées aux paiements de transfert (note 12)	-	905	279
Excédent lié aux paiements de transfert	-	-	-
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents, déduction faite des remises	26 713	22 032	23 035
Charges liées aux compteurs intelligents (note 12)	(27 260)	(26 867)	(26 866)
Déficit lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	(547)	(4 835)	(3 831)
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	13 745	11 645	11 206
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation (note 12)	(13 745)	(11 645)	(11 206)
Excédent lié aux sanctions et ajustements de paiements sur le marché	-	-	-
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(547)	(1 390)	753
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(25 072)	(25 072)	(25 825)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(25 619)	(26 462)	(25 072)

Voir les notes complémentaires.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 097	17 777
GAINS NON RÉALISÉS (PERTES NON RÉALISÉES) ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change - autres	(2)	554
Placements de portefeuille	8 538	(12 564)
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change - autres	-	(554)
Placements de portefeuille	-	(116)
GAINS NETS (PERTES NETTES) DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	8 536	(12 680)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 633	5 097

Voir les notes complémentaires.

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2023	2022
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(547)	(1 390)	753
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(87 000)	(72 616)	(62 165)
Amortissement des immobilisations corporelles	23 070	24 067	21 419
Variation des charges payées d'avance	-	(1 995)	(4 760)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(63 930)	(50 544)	(45 506)
GAINS NETS (PERTES NETTES) DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	-	8 536	(12 680)
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(64 477)	(43 398)	(57 433)
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(251 654)	(251 654)	(194 221)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(316 131)	(295 052)	(251 654)

Voir les notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Déficit) excédent	(1 390)	753
Variations des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	24 067	21 419
Pertes de change non réalisées de l'exercice	(2)	-
Charge de retraite	(8 907)	(8 898)
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	22 263	13 028
Gain sur la cession de placements à long terme	-	(116)
	37 421	25 433
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des créditeurs et charges à payer	(35 711)	(8 667)
Variation des créances	20 884	6 873
Variation des remises aux intervenants du marché	(16 445)	6 968
Variation des charges payées d'avance	(1 995)	(4 760)
	(33 267)	414
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 764	26 600
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(72 616)	(62 165)
Variation des créditeurs et charges à payer liés aux immobilisations corporelles	(3 296)	2 447
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	(75 912)	(59 718)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(11 219)	(23 492)
Produit de la vente de placements à long terme	-	12 300
Trésorerie affectée aux activités de placement	(11 219)	(11 192)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	83 000	-
Trésorerie provenant des activités de financement	83 000	-
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(1 367)	(44 310)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	16 357	60 667
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	14 990	16 357

Voir les notes complémentaires.

Notes complémentaires

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est une société sans but lucratif, non assujettie à l'impôt sur les bénéfices, qui a été établie en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la « Loi »). Conformément aux dispositions de la Loi, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »).

Les objectifs de la SIERE figurent dans la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe. La SIERE assure la fiabilité du réseau d'électricité de la province au nom de tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, s'appuyant sur son expertise et son engagement résolu à faire progresser la politique énergétique qui atteint cet objectif de façon efficiente. Dans le cadre de son mandat, la SIERE exploite le réseau électrique en temps réel, régit les marchés de l'électricité, se prépare pour l'avenir pour faire en sorte que l'électricité soit disponible où et quand il le faut et aide à prendre des décisions qui seront cruciales pour façonner l'avenir du secteur.

La SIERE exploite les marchés administrés par la SIERE et la CEO exerce une surveillance réglementaire à l'égard des questions d'électricité en Ontario. En 2007, la SIERE a été en outre désignée comme l'entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par la loi ontarienne. En sa qualité d'ERCI, la SIERE maintient et exploite le système de stockage des données des compteurs de la province, la plateforme centrale pour le traitement, l'entreposage et la protection des données de consommation d'électricité que les sociétés locales de distribution utilisent pour facturer les consommateurs.

En 2018, le permis de la SIERE a été modifié pour exiger que l'organisme fournisse et encourage des services centralisés d'information sur la cybersécurité conjointement avec les transporteurs et les distributeurs autorisés. En vertu de cette modification, ces services comprennent la prestation de la connaissance situationnelle de menaces potentielles qui peuvent toucher le secteur de l'électricité et l'élaboration d'un mécanisme d'échange d'informations pour partager les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité en vue d'améliorer la compréhension par le secteur des risques associés et des solutions.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), et ils reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers et les paiements de transfert pour les marchés administrés par la SIERE puisque la SIERE agit à titre d'intermédiaire afin de faciliter le règlement de ces opérations. Un jeu distinct d'états financiers est dressé pour les marchés administrés par la SIERE, qui sont des marchés prescrits par la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux que la SIERE gagne sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés en résultat au moment où l'électricité est retirée du réseau.

Les frais liés à l'ERCI sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés en facturant à la CEO le tarif mensuel approuvé pour chaque compteur intelligent.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour les produits financiers sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, les produits tirés des programmes ainsi que les droits de demande. Les produits financiers sont comptabilisés mensuellement. Les produits tirés des programmes et les droits de demande sont comptabilisés lorsque le service est fourni.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements. Ces produits sont comptabilisés lorsque les différends à propos des règlements sont résolus.

c) Instruments financiers

La SIERE comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée dans le déficit accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présenté dans l'état de la situation financière et l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme ayant une cote très élevée et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE comptabilise les créances, les créditeurs, les remises aux intervenants du marché et la dette au coût après amortissement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. Le dernier examen a été effectué au cours de l'exercice 2023.

Une perte de valeur sur les immobilisations corporelles est comptabilisée lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de la SIERE de fournir des services ou que la valeur de l'avantage économique futur associé à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels de technologie de l'information, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux experts-conseils et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction visent des immobilisations qui ne sont pas disponibles pour une utilisation et qui ne font donc pas l'objet d'un amortissement. La SIERE comptabilise à l'actif les intérêts applicables comme partie du coût des immobilisations corporelles.

Le coût en capital des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2023	Durée de vie utile moyenne estimative 2022
Installations et améliorations locatives	De 5 à 50	De 5 à 50
Systèmes du marché et applications	De 3 à 12	De 3 à 12
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	De 3 à 10	De 3 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	De 4 à 10	De 4 à 10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

e) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des prestations de retraite ainsi qu'une assurance vie, une assurance de soins de santé et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs à la date d'évaluation du 30 septembre s'appuient sur le taux de rendement prévu des actifs du régime pour le régime de retraite agréé et le coût d'emprunt estimatif de la SIERE pour le régime de retraite complémentaire et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les meilleures estimations à long terme de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs du régime de retraite agréé. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 14,3 ans (14,5 ans en 2022) et celle des employés couverts par le régime des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,3 ans (17,2 ans en 2022).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE constate ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

f) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore constatés dans l'état de la situation financière sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats.

g) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. CRÉANCES

Les créances comprennent un montant de 46 885 000 \$ (32 798 000 \$ en 2022) à recevoir des marchés administrés par la SIERE qui sont gérés par la SIERE.

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 89 433 000 \$ (69 676 000 \$ en 2022). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 69,3 % dans des titres de participation et 30,7 % dans des titres d'emprunt (71,8 % et 28,2 % respectivement en 2022). En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 924 000 \$ (924 000 \$ en 2022) lié à la fiducie de convention de retraite (note 8).

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Solde d'ouverture - fonds en gestion commune	69 676	71 140
Achat de placements	11 219	23 516
Produit de la vente de placements	-	(12 300)
Variation de la juste valeur	8 538	(12 680)
Total partiel - Solde de clôture du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune	89 433	69 676
Montant pour la fiducie de convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada	924	924
Total	90 357	70 600

Les placements à long terme évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer les justes valeurs.

- Niveau 1 : prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 ou 3 au cours de l'exercice 2023 ou 2022.

Les tableaux ci-dessous montrent le classement des placements à long terme dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Juste valeur au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	924	-	-	924
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	89 433	-	89 433
	924	89 433	-	90 357

Juste valeur au 31 décembre 2022

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	924	-	-	924
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	69 676	-	69 676
	924	69 676	-	70 600

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Liés à l'exploitation	37 326	73 037
Liés aux immobilisations corporelles	7 236	10 532
Solde de clôture	44 562	83 569

6. DÉFICIT ACCUMULÉ

Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujéti aux ordonnances de la CEO. En 2023, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de maintenir le compte de report réglementaire à un maximum de 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ en 2022) et elle a également établi un seuil pour les remises de 15 000 000 \$.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Total - Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	10 187	10 000
Entité responsable des compteurs intelligents b)	4 033	8 868
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	-	-
Gains de réévaluation d)	9 489	953
Éléments liés à la transition aux NCSP e)	(36 538)	(39 796)
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(12 829)	(19 975)

a) Compte de report tréglementaire - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	10 000	8 674
Produits tirés des activités principales (déduction faite des ajustements/remises) (note 7)	246 231	208 121
Charges liées aux activités principales	(242 786)	(203 537)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	(3 258)	(3 258)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	10 187	10 000

b) Entité responsable des compteurs intelligents - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	8 868	12 699
Frais liés aux compteurs intelligents (déduction faite des remises)	22 032	23 035
Charges liées aux compteurs intelligents	(26 867)	(26 866)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	4 033	8 868

c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché – excédent

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	-	-
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	11 645	11 206
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(11 645)	(11 206)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	-	-

d) Gains de réévaluation

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	953	13 633
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	8 536	(12 680)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	9 489	953

e) Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(39 796)	(43 054)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	3 258	3 258
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(36 538)	(39 796)

* En date du 1^{er} janvier 2011, la SIERE a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) avec une date de transition du 1^{er} janvier 2010. L'adoption des NCSP s'est faite rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125 Première application. Le changement correspondant aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi a donné lieu à des pertes actuarielles et à des coûts pour services passés non comptabilisés auparavant de 98 832 000 \$ à la date de transition qui sont imputés au poste Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé. Chaque année, la SIERE recouvre une partie du déficit des éléments liés à la transition aux NCSP au moyen de ses produits annuels liés aux réseaux. Le montant annuel recouvré est transféré chaque année du compte de report réglementaire au poste Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé.

7. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2023, la SIERE a comptabilisé un montant de 4 194 000 \$ (6 982 000 \$ en 2022) en remises à payer aux intervenants du marché en sa qualité d'ERCI, conformément à une ordonnance de la CEO. Dans son ordonnance, la CEO indique que l'ERCI peut accumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement, y compris certains ajustements et calendriers approuvés par la CEO. La CEO ordonnera régulièrement à l'ERCI de remettre aux intervenants du marché tout montant qui excède le solde maximal de la réserve de fonctionnement. Au 31 décembre 2023, les remises aux intervenants du marché s'élevaient à 4 194 000 \$ (6 982 000 \$ en 2022).

En 2023, la SIERE a comptabilisé un montant de néant (13 657 000 \$ en 2022) en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux. Le montant réel des remises comptabilisées en 2022 qui ont été payées aux intervenants du marché en 2023 s'est élevé à 8 657 000 \$, car la SIERE a reçu, en août 2023, une ordonnance de la CEO voulant qu'elle remette aux intervenants du marché uniquement la tranche du solde de fin d'exercice 2022 en excédent de 15 000 000 \$. En vertu de cette ordonnance de la CEO, le solde de la réserve de fonctionnement a été maintenu à 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ en 2022) et le seuil pour les remises annuelles en 2023 a été établi à 15 000 000 \$.

8. DETTE

Effet à payer à l'Office ontarien de financement (OOF)

De janvier à juin 2023, la SIERE a continué de rembourser l'effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Le 30 juin 2023, la SIERE a remboursé en entier l'effet à payer à la SFIEO et a conclu un nouvel effet à payer avec l'OOF. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 4,784 % par année et est remboursable en entier le 30 juin 2026. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Au 31 décembre 2023, l'effet à payer à l'OOF était de 120 000 000 \$ (120 000 000 \$ en 2022 en vertu de la facilité précédente conclue avec la SFIEO).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la charge d'intérêts sur l'effet à payer à la SFIEO et celui à payer à l'OOF s'est élevée à 3 550 000 \$ (1 358 000 \$ en 2022 en vertu de la facilité précédente conclue avec la SFIEO).

Facilité de crédit auprès de l'OOF

De janvier à juin 2023, la SIERE a maintenu sa facilité de crédit auprès de la SFIEO. Puis, le 30 juin 2023, elle a remboursé intégralement le solde de la facilité de crédit auprès de SFIEO et a conclu avec l'OOF un nouvel accord visant l'établissement d'une facilité de crédit. Cette facilité de crédit est non garantie et met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 190 000 000 \$. Les avances et les montants reportés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province d'Ontario pour un terme semblable plus 0,25 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2026. Au 31 décembre 2023, le solde de la facilité de crédit à payer à l'OOF s'élevait à 83 000 000 \$ (néant en 2022 en vertu de la facilité précédente conclue avec la SFIEO).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit conclue avec la SFIEO et celle conclue avec l'OOF a été de 1 932 000 \$ (néant en 2022 en vertu de la facilité précédente conclue avec la SFIEO).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné à ses employés. Au 31 décembre 2023, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 36 986 000 \$ (40 937 000 \$ en 2022) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail - Ontario

En 2023, la SIERE a fourni à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail une lettre de crédit bancaire de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2022) pour l'obligation de la SIERE en vertu de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.

9. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actifs et à ceux ayant pris leur retraite des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

La SIERE offre un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus, elle offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Résumé des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2023 Prestations de retraite	2022 Prestations de retraite	2023 Autres avantages	2022 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	(693 877)	(659 361)	(129 352)	(121 298)
Juste valeur des actifs des régimes	687 742	644 856	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	(6 135)	(14 505)	(129 352)	(121 298)
Cotisation de l'employeur et autres versements de prestations après la date d'évaluation	5 267	5 154	738	755
Perte reportée (gain reporté) sur les actifs	30 725	56 601	-	-
Gain actuariel amortissable non amorti	(32 741)	(59 041)	(69 377)	(55 185)
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(2 884)	(11 791)	(197 991)	(175 728)
Valeur actuarielle des actifs des régimes (au 30 septembre)	718 467	701 457	-	-

Actifs du régime de retraite agréé

Le rendement réel sur un an des actifs du régime de retraite agréé était de 7,5 % par année au 30 septembre 2023 ((8,4) % par année en 2022).

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2023	2022
	%	%
Titres de participation canadiens	10,1	9,9
Titres de participation étrangers	42,6	39,1
Titres de créance canadiens	24,1	27,2
Infrastructure mondiale	11,9	11,6
Immobilier canadien	10,8	11,5
Équivalents de trésorerie	0,5	0,7
	100,0	100,0

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2023 Prestations du régime de retraite agréé	2022 Prestations du régime de retraite agréé	2023 Prestations du régime de retraite complémentaire	2022 Prestations du régime de retraite complémentaire	2023 Autres avantages	2022 Autres avantages
	%	%	%	%	%	%
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	6,00	6,00	5,40	4,70	5,40	4,70
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
Taux d'indexation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 4,69 % pour 2023, diminuant pour se fixer finalement à 4,05 % par année en 2040. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 6,14 % par année pour 2023, diminuant à 4,05 % par année en 2040.

Voici un résumé du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes :

(en milliers de dollars canadiens)	2023 Prestations de retraite	2022 Prestations de retraite	2023 Autres avantages	2022 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	12 874	14 347	5 654	7 107
Coût financier	39 509	36 307	5 892	5 220
Rendement prévu des actifs du régime	(41 979)	(38 062)	-	-
Amortissement du coût des services passés	3 635	-	17 272	4 460
Amortissement (du gain actuariel net) de la perte actuarielle nette	(4 120)	(3 546)	(3 396)	(903)
Coût des avantages	9 919	9 046	25 422	15 884

(en milliers de dollars canadiens) (au 30 septembre)	2023 Prestations de retraite	2022 Prestations de retraite	2023 Autres avantages	2022 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur et autres versements de prestations	18 713	16 393	3 176	2 732
Cotisations des participants au régime	9 964	10 108	-	-
Prestations versées	32 296	39 267	3 176	2 732

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé de la SIERE aux fins de la capitalisation réglementaire a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2022.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages de l'exercice sont établies à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2023 Prestations du régime de retraite agréé	2022 Prestations du régime de retraite agréé	2023 Prestations du régime de retraite complémentaire	2022 Prestations du régime de retraite complémentaire	2023 Autres avantages	2022 Autres avantages
	%	%	%	%	%	%
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	6,00	5,50	4,70	3,40	4,70	3,40
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
Taux d'indexation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Coût des immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 déc. 2022	Entrées	Sorties	Au 31 déc. 2023
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	55 726	3 846	(34)	59 538
Systèmes du marché et applications	267 212	51 211	(84 688)	233 735
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	41 344	4 542	(1 011)	44 875
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	21 735	100	-	21 835
Coût total	386 017	59 699	(85 733)	359 983

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 déc. 2022	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 déc. 2023
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	(29 649)	(1 467)	34	(31 082)
Systèmes du marché et applications	(240 468)	(14 154)	84 688	(169 934)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(29 647)	(4 957)	1 011	(33 593)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(16 213)	(3 489)	-	(19 702)
Amortissement cumulé total	(315 977)	(24 067)	85 733	(254 311)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Installations et améliorations locatives	26 077	28 456
Systèmes du marché et applications	26 744	63 801
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	11 697	11 282
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	5 522	2 133
Valeur comptable nette totale	70 040	105 672
Immobilisations en cours de construction	146 874	159 791
Immobilisations corporelles nettes	216 914	265 463

L'intérêt comptabilisé à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2023 a été de 4 566 000 \$ (1 325 000 \$ en 2022).

11. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains de placement, déduction faite des pertes de placement, gagnés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE. Cette dernière n'a pas droit au capital en ce qui concerne les placements effectués sur les marchés administrés par la SIERE.

La SIERE a comptabilisé des produits financiers gagnés dans les comptes de règlement des marchés de 17 931 000 \$ en 2023 (7 866 000 \$ en 2022).

La SIERE a également comptabilisé des droits de demande de 1 137 000 \$ en 2023 (832 000 \$ en 2022) et des produits tirés des programmes de 5 202 000 \$ (1 876 000 \$ en 2022).

12. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet de 2023 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2023	Autres programmes gouvernementaux 2023	Entité responsable des compteurs intelligents 2023	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2023	Total 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	166 189	52	4 176	8 382	178 799
Services de professionnels et services-conseils	18 712	7	836	1 366	20 921
Exploitation et administration	41 714	19	18 366	1 897	61 996
Amortissement	20 578	-	3 489	-	24 067
Intérêts	1 040	-	-	-	1 040
Gain de change	(148)	-	-	-	(148)
Frais d'annulation de contrats (note 13 f)	-	(983)	-	-	(983)
Moins : recouvrements	(5 299)	-	-	-	(5 299)
Total des charges	242 786	(905)	26 867	11 645	280 393

Les charges par objet de 2022 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2022	Autres programmes gouvernementaux 2022	Entité responsable des compteurs intelligents 2022	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2022	Total 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	133 834	213	4 087	7 633	145 767
Services de professionnels et services-conseils	23 663	213	815	1 113	25 804
Exploitation et administration	37 002	75	18 133	2 460	57 670
Amortissement	17 588	-	3 831	-	21 419
Intérêts	160	-	-	-	160
Perte de change	112	-	-	-	112
Frais d'annulation de contrats (note 13 f)	-	(780)	-	-	(780)
Moins : recouvrements	(8 822)	-	-	-	(8 822)
Total des charges	203 537	(279)	26 866	11 206	241 330

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province d'Ontario contrôle la SIERE compte tenu de sa capacité de nommer les membres de son conseil d'administration.

La SFIEO, l'OOF, la CEO, Hydro One, Ontario Power Generation (OPG) et le ministère de l'Énergie sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province d'Ontario. Les opérations entre ces apparentés et la SIERE sont décrites ci-après.

Toutes les opérations avec des apparentés ont été évaluées au montant d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

- a) SIERE détenait un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci jusqu'en juin 2023 (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2023 pour l'effet à payer à la SFIEO ont été de 679 000 \$ (1 358 000 \$ en 2022) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de 405 000 \$ (néant en 2022). Au 31 décembre 2023, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de néant (néant en 2022).
- b) La SIERE a un effet à payer et une entente de facilité de crédit non garantie auprès de l'OOF (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2023 au titre de l'effet à payer à l'OOF se sont élevés à 2 871 000 \$ (néant en 2022) et ceux effectués au titre de la facilité de crédit se sont chiffrés à 1 527 000 \$ (néant en 2022). Au 31 décembre 2023, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à l'OOF de 3 099 000 \$ (néant en 2022).
- c) En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 2 032 000 \$ en 2023 (1 882 000 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, la SIERE avait un solde à recevoir de la CEO de 192 000 \$ (néant en 2022).
- d) La SIERE a évalué les répercussions des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One et lui a facturé 690 000 \$ en 2023 (150 000 \$ en 2022). La SIERE obtient des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés appartenant à la SIERE auprès de Hydro One. En 2023, la SIERE a engagé des coûts de 172 000 \$ (219 000 \$ en 2022) pour ces services et, au 31 décembre 2023, elle avait un solde net à recevoir de Hydro One de 127 000 \$ (39 000 \$ en 2022).
- e) La SIERE évalue et approuve des raccordements pour OPG, fournit des services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et donne des cours de formation concernant le marché. En 2023, OPG a reçu une facture de 79 000 \$ (57 000 \$ en 2022) et, au 31 décembre 2023, la SIERE avait un solde à recevoir d'OPG de 53 000 \$ (31 000 \$ en 2022).
- f) En 2018, aux termes d'une directive du ministère de l'Énergie, la SIERE a exercé ses droits de résiliation en vertu de certains contrats d'énergie renouvelable qui n'avaient pas atteint un stade de réalisation avancé. La SIERE et le ministère de l'Énergie ont conclu des ententes aux termes desquelles ce dernier offrira une compensation pour les coûts liés à la résiliation de ces contrats. En 2023, en vertu de ces ententes, la SIERE a réestimé de 905 000 \$ le montant couru à recevoir du ministère de l'Énergie (montant couru de 279 000 \$ en 2022) et, au 31 décembre 2023, elle avait un solde net à payer au ministère de l'Énergie de 1 938 000 \$ (solde net à recevoir de 36 219 000 \$ en 2022).

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque sur actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. La SIERE peut occasionnellement utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2023, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur (aucun en 2022).

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 1 086 000 \$ au 31 décembre 2023 (765 000 \$ en 2022).

iii) Risque sur actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2023 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 18 583 000 \$ (15 016 000 \$ en 2022). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des cours (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux créances, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des créances ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2023 et la quasi-totalité du solde devrait être recouvrée dans les 60 jours suivant le 31 décembre 2023. Le fonds d'obligations canadiennes en gestion commune à long terme se compose essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des placements à court terme, des placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

L'échéance des crédettes et charges à payer varie habituellement de 30 à 365 jours; l'échéance des autres passifs financiers est présentée dans les notes complémentaires se rapportant à ces passifs.

15. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices et les exercices subséquents sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2024	8 089
2025	7 008
2026	3 409
2027	2 733
2028	2 734
2029 et par la suite	24 378
Total	48 351

16. PASSIFS ÉVENTUELS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

Aux termes d'autres contrats d'énergie renouvelable résiliés, la SIERE pourrait être tenue de payer un montant d'au plus 1 557 000 \$; cependant, la probabilité que la SIERE soit tenue de payer un montant aux termes de ces contrats ainsi que le montant exact à payer, le cas échéant, ne peuvent être déterminés de façon raisonnable et, par conséquent, aucune charge à payer n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

Des négociations sont en cours entre le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique et la SIERE concernant le renouvellement de la convention collective. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue finale de ces négociations, la direction estime que la résolution du renouvellement de la convention collective n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été modifiés pour refléter les ajustements apportés au cours de l'exercice écoulé, sans que cela n'ait d'incidence sur l'excédent annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ni sur le déficit accumulé au 31 décembre 2022.

Divulgence de la rémunération des cadres de direction de la SIERE

Objectifs du programme

Le programme de rémunération des cadres de la SIERE a été conçu pour attirer, retenir et motiver les cadres de haut niveau nécessaires à la réalisation du mandat statutaire de la SIERE, de ses objectifs commerciaux et de sa vision d'entreprise. En conséquence, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

- faire en sorte que les cadres se concentrent sur la réalisation des objectifs commerciaux de la SIERE;
- attirer et retenir les employés qualifiés nécessaires à l'accomplissement du mandat de la SIERE;
- disposer de la flexibilité nécessaire pour récompenser les résultats et les compétences démontrées; et
- avoir des niveaux de rémunération raisonnables, responsables et conformes aux réglementations provinciales.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs est que la rémunération totale des cadres doit permettre à la SIERE de recruter et de retenir des dirigeants solides possédant les aptitudes et les compétences nécessaires pour mener à bien le mandat de l'organisation.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE fixe les objectifs de rémunération pour le programme de l'année suivante. Il délègue la responsabilité de l'examen approfondi des objectifs, des politiques et des programmes de rémunération au comité des ressources humaines et de la gouvernance du conseil d'administration (CRHG), qui formule des recommandations à l'ensemble du conseil d'administration pour approbation.

Le conseil d'administration est composé de huit administrateurs externes indépendants, nommés par le ministre de l'Énergie et le Président et Directeur général de la SIERE. Le conseil d'administration possède une vaste expérience de l'industrie de l'électricité et des organisations du secteur public, ainsi que des questions liées aux ressources humaines, y compris la définition et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans l'exercice de son mandat, le conseil d'administration a accès à l'analyse de la direction ainsi qu'aux recommandations de consultants experts dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont revus chaque année en fonction des besoins de l'entreprise, des objectifs et de la conception du programme, des tendances de rémunération dans le secteur, des relativités de la rémunération interne et des relativités du marché externe.

Le conseil d'administration évalue également les risques associés à l'établissement et à la mise en œuvre des politiques et programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration préside et approuve le plan d'affaires de la SIERE. Un élément important de ce processus est l'examen et la mise en œuvre de mesures d'atténuation associées à la Gestion des risques de l'entreprise. Ce processus fondamental comprend l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, y compris les risques associés à ses politiques et programmes de rémunération.

En plus de la structure formelle de gouvernance et de contrôle mise en place pour les questions de rémunération, la SIERE divulgue chaque année les niveaux de rémunération du personnel gagnant 100 000 dollars ou plus dans le cadre de la divulgation des salaires du secteur public. Pour la SIERE, un niveau supplémentaire d'examen public et d'assurance est fourni par le biais d'un examen annuel des dépenses et des exigences en matière de revenus et des redevances de la SIERE, exigé par la loi. Les informations relatives aux questions de rémunération, y compris la rémunération des cadres et des dirigeants et les relativités du marché, sont soumises à l'examen de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Une série d'intervenants, parmi lesquels de petits et de grands consommateurs, assistés de leurs conseillers juridiques et professionnels, sont représentés dans cette procédure publique.

Comparaisons des marchés

La SIERE examine la compétitivité des niveaux de rémunération des dirigeants par rapport à un groupe de pairs composé d'organisations canadiennes et d'entreprises du secteur général, au moins tous les deux ans. L'objectif est de comparer les niveaux de rémunération des dirigeants de la SIERE avec ceux du marché, en particulier par rapport à la moyenne du marché. La SIERE utilise la méthode d'évaluation des emplois Hay pour le groupe de direction et le groupe de gestion. Le dernier examen a été réalisé en 2022.

Le groupe de comparaison pour les postes de direction représente un éventail de secteurs, d'activités et de rôles fondamentaux similaires à ceux de la SIERE : électricité, énergie, gestion des actifs, services financiers, approvisionnement en infrastructures, ingénierie et fonctions informatiques complexes et à grande échelle.

Pour se conformer au Cadre de rémunération des cadres de 2016, l'évaluation des postes a été réalisée de manière indépendante par le Korn Ferry Hay Group selon son système de points. Le Korn Ferry Hay Group a évalué les postes de vice-président sur la base des documents relatifs au poste et des informations complémentaires recueillies auprès du PDG. Sur la base des points d'évaluation, une structure salariale a été élaborée et les postes de direction y ont été intégrés.

En utilisant les informations de marché du groupe de référence du secteur public canadien, les plafonds de chaque niveau de salaire des cadres ont été déterminés comme point de référence du marché à des fins de comparaison. Les plafonds des fourchettes de salaires sont définis comme la rémunération directe totale en espèces (salaires de base annuels plus primes annuelles d'incitation à court terme et à long terme) du point de prix du marché cible au 50^e percentile pour chaque classe de salaire. Les minimums et maximums de chaque fourchette salariale sont calculés en utilisant les écarts typiques des fourchettes salariales au niveau des cadres.

Description du programme

Le programme de la SIERE comprend une rémunération fixe et variable, des régimes d'avantages sociaux de base et flexibles, ainsi que des dispositions en matière de pension. Les ressources humaines de la SIERE participent à diverses enquêtes sur les rémunérations et en examinent les résultats. Elles suivent les tendances économiques (telles que les taux d'inflation et de chômage) qui ont une incidence sur les rémunérations, ainsi que les relativités internes en matière de rémunération. Sur la base de ces données et des priorités commerciales de la SIERE, les ressources humaines élaborent des recommandations sur les programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés dans la rémunération, les avantages sociaux et les pensions sont engagés pour s'assurer que des données précises et représentatives sur la rémunération du marché sont obtenues et que les tendances actuelles de la rémunération dans l'industrie sont prises en compte, ainsi que pour fournir des informations et des recommandations sur les ajustements à apporter aux programmes actuels.

Description du programme – Rémunération fixe

Dans les fourchettes de salaires de la SIERE, les individus sont évalués en fonction d'un modèle de compétences établi. Ce modèle repose sur des compétences comportementales, telles que l'agilité stratégique, la constitution d'équipes efficaces, les compétences de commandement et la gestion d'une vision et d'un objectif. Les évaluations sont basées sur les compétences démontrées. Chaque individu se voit attribuer un niveau de rémunération fixe au sein de son groupe, en fonction des compétences qu'il a évaluées.

Description du programme – Rémunération variable

Afin de promouvoir l'orientation vers les résultats, le plan de rémunération variable fait partie du paquet total de rémunération des cadres. Le conseil d'administration de la SIERE établit chaque année un ensemble solide de mesures de performance, qui sont évaluées chaque année.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue le rendement de l'entreprise et les résultats des performances individuelles du PDG. Dans le cadre du plan, après avoir évalué les résultats par rapport aux objectifs, le conseil d'administration a toute latitude pour déterminer la note de performance finale. Le conseil d'administration prend en compte les résultats évalués, qui ont été vérifiés dans le cadre d'un processus d'audit interne, pour attribuer la rémunération variable.

La rémunération variable du PDG et des vice-présidents est plafonnée à 10 % de la rémunération fixe. Le plan prévoit l'attribution de primes égales ou inférieures au montant plafonné en fonction des résultats obtenus.

Description du programme – Prestations collectives

Le régime d'avantages sociaux collectif offre un niveau de base de prestations de soins de santé et dentaires, d'assurance-vie, de couverture de l'invalidité et de vacances qui peut être ajusté par les employés individuels par le biais d'une composante flexible du régime. Cet élément donne aux cadres et à tous les autres salariés non représentés la possibilité d'adapter leurs prestations à leurs besoins individuels et familiaux.

Description du programme – Régime de retraite

Un régime de retraite à prestations définies prévoit un revenu de retraite annuel calculé à raison de deux pour cent des gains ouvrant droit à pension au cours des 60 mois de service consécutifs les mieux rémunérés, multipliés par les années de service (36 mois pour la pension acquise avant le 1er janvier 2017 par les anciens cadres de la SIERE), jusqu'à un maximum de 35 ans. La formule de retraite est intégrée au Régime de retraite du Canada (RRC) afin de fournir un flux de revenu régulier avant et après l'âge de 65 ans, moment où la retraite de la SIERE est réduite pour refléter les prestations du RRC. Le régime prévoit également des dispositions en matière de retraite anticipée, ainsi que des options de valeur de rachat, de report de retraite et de transfert réciproque.

Le régime prévoit une prestation maximale de 70 % de la rémunération la plus élevée avant la retraite. Étant donné que l'Agence du revenu du Canada limite le montant de la retraite payable à partir d'un régime enregistré, la SIERE dispose d'un régime de retraite complémentaire garanti pour les employés afin de fournir les revenus de retraite nécessaires pour répondre aux engagements du régime au-delà de ceux payables à partir du régime enregistré.

Le régime prévoit également d'autres options, notamment des pensions viagères ou réversibles, ainsi que des prestations de décès avant la retraite pour les conjoints survivants ou les bénéficiaires.

Mesures de la performance et impact sur la rémunération

La SIERE établit des mesures du rendement de l'entreprise alignées sur ses priorités commerciales au cours de son processus annuel de planification des activités. Celles-ci sont approuvées, contrôlées et évaluées par le conseil d'administration chaque année. Des mesures de la performance individuelle soutenant une ou plusieurs mesures du rendement de l'entreprise sont également développées pour chaque dirigeant. Comme indiqué précédemment, les résultats de l'entreprise obtenus chaque année ont une incidence sur la rémunération variable de chaque dirigeant.

Pour 2023, le conseil d'administration a évalué les résultats de l'entreprise et a déterminé que, dans l'ensemble, la SIERE avait atteint les objectifs fixés pour les mesures et les cibles spécifiées. Outre les mesures de l'entreprise, chaque cadre disposait d'un ensemble individuel de mesures et d'objectifs alignés sur les objectifs de performance de l'entreprise et les priorités commerciales de la SIERE, qui ont fait l'objet d'une évaluation similaire. Le conseil d'administration a évalué les résultats du PDG, et le PDG a évalué les performances des vice-présidents, qui ont également été examinées avec le conseil d'administration.

Autres éléments à prendre en compte

Les décisions en matière de rémunération peuvent parfois être influencées par des facteurs de marché tels que le recrutement d'un cadre possédant des aptitudes/compétences spécialisées ou des talents uniques dans le secteur. À cette fin, si nécessaire, l'approbation des dispositions individuelles relatives aux conditions d'emploi peut être demandée et établie.

Contraintes liées à la rémunération

La rémunération des dirigeants de la SIERE a été fortement impactée par la législation sur les restrictions en matière de rémunération en Ontario depuis 2010. La *Broader Public Sector Accountability Act* (BPSAA) a imposé un gel général des salaires, des rémunérations variables et des avantages des dirigeants désignés, sous réserve d'exceptions très limitées.

La BPSAA a été remplacée par la *Broader Public Sector Executive Compensation Act de 2014* (BPSECA). Le règlement-cadre sur la rémunération des cadres de 2016, en vertu de la BPSECA, est entré en vigueur pour la SIERE en février 2018 et a permis des ajustements rétroactifs de la rémunération jusqu'au 1^{er} septembre 2017. Par la suite, le gouvernement a abrogé ce règlement-cadre et l'a remplacé par le règlement-cadre sur la rémunération de 2018, qui a imposé un gel de la rémunération des dirigeants aux niveaux en vigueur le 13 août 2018.

Déclaration sur la rémunération des cadres

Le tableau récapitulatif des rémunérations pour l'année 2023 détaille la rémunération annuelle des dirigeants cités pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

Tableau récapitulatif des rémunérations pour 2023

Nom et Fonction	Salaire de base (revenus de 2023)	Rémunération variable attribuée	Autre rémunération annuelle ¹	Rémunération totale en espèces ²
	\$	\$	\$	\$
Lesley Gallinger Présidente et directrice générale	630 000	54 292	4 766	689 058
Ernest Chui Vice-président des services généraux et directeur financier	218 980 ³	18 575	508	238 063
Robby Sohi Vice-président, marchés et fiabilité, et directeur de l'exploitation	433 972	31 301	14 810	480 083
Chuck Farmer Vice-président de la planification, de la conservation et de l'adéquation des ressources et directeur de la transition énergétique	321 905	26 160	12 508	360 573
Alex Foord Vice-président des services d'information et de technologie et directeur des systèmes d'information	318 000	25 466	11 000	354 466

1 Représente les crédits d'avantages flexibles restants, payés à la fin de l'année en tant que revenu imposable.

2 Ces montants seront déclarés comme « salaire payé » dans le cadre de la divulgation annuelle des salaires du secteur public.

3 Ernest Chui a remplacé Barb Anderson à la fin du mois de mars 2023. Le salaire représente neuf mois d'emploi.

Tableau récapitulatif de la rémunération des membres du conseil d'administration 2023

Membres du Conseil d'administration actuels

Nom	Fonction	Date de nomination	Expiration du mandat en cours	Rémunération en 2023
				\$
William Sheffield	Président du Conseil Président de la Commission des marchés	6 juin 2023	6 juin 2025	58 931
Simon Chapelle	Président du Comité des ressources humaines et de la gouvernance	28 mars 2019	25 avril 2025	49 800
Peter McMullen	Administrateur	26 avril 2021	26 mai 2025	47 766
Robert Wong	Administrateur	15 décembre 2021	15 décembre 2025	51 550
Marni Dicker	Administratrice	29 juin 2023	29 juin 2025	24 669
Fiona Blondin	Administratrice	2 août 2023	2 août 2025	18 708
Fiona Oliver-Glasford	Administratrice	29 juin 2023	29 juin 2025	23 069

Membres retraités du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Date de nomination	Date de départ à la retraite	Rémunération en 2023 (hors frais)
				\$
Joe Oliver	Président du Conseil	28 mars 2019	26 mars 2023	24 750
Patricia Koval	Vice-présidente du Conseil d'administration	18 juin 2019	18 juin 2023	39 709
Steve Baker	Président de la Commission des marchés	18 juin 2019	18 juin 2023	28 916
David Sinclair	Administrateur	20 septembre 2019	20 septembre 2023	33 018
Lisa Pearson	Administratrice	26 avril 2021	19 décembre 2023	38 519

Mme Lesley Gallinger, Présidente et directrice générale de la SIERE, siège également au Conseil d'administration.

Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration*

Équipe de la haute direction

Lesley Gallinger

Présidente et directrice générale

Ernest Chui

Directeur financier et vice-président, Services d'entreprise

Chuck Farmer

Responsable principal de la transition énergétique et vice-président, Planification, conservation et adéquation des ressources

Alex Foord

Dirigeant principal de l'information et vice-président, Services informatiques et technologiques

Michael Lyle

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise

Glenn McDonald

Vice-président, Évaluation du marché et conformité

Carla Y. Nell

Vice-présidente, Relations de l'entreprise, engagement avec les intervenants et innovation

Robin Riddell

Vice-présidente, Ressources humaines

Jessica Savage

Directrice de l'exécution des programmes, Programme de renouvellement du marché

Robby Sohi

Chef de l'exploitation et vice-président, Marchés et fiabilité

Conseil d'administration

William (Bill) Sheffield

Président du conseil d'administration et du Comité des marchés
Ancien PDG par intérim de Hydro One; ancien directeur général de Sappi Fine Papers

Simon Chapelle

Président du Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Directeur général, The Chapelle Group

Peter McMullen

Président du comité d'audit
Propriétaire, Peter L. McMullen Professional Corporation

Fiona Blondin

Directrice
Vice-présidente, Stratégie pour les collectivités autochtones, Cormorant Utility Services

Marni Dicker

Directrice
Chef des affaires juridiques et vice-présidente exécutive, Infrastructure, Canadian Premier League

Lesley Gallinger

Présidente et directrice générale, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Fiona Blondin

Directrice
Directrice du financement, ClearBlue Markets

Robert Wong

Directeur
Directeur, Hesketh Sloane Advisory

* Au 31 décembre 2023

Comité consultatif stratégique*

James Scongack (président)

Chef du développement et
vice-président directeur,
Services opérationnels
Bruce Power
Représentant : Générateurs

Amanda Klein (vice-présidente)

Vice-présidente directrice, Affaires
publiques et réglementaires, et
chef des affaires juridiques
Toronto Hydro
*Représentant : Distributeurs
et transporteurs*

John Avdoulos

Président et PDG
Essex Power
*Représentant : Distributeurs
et transporteurs*

David Butters

Président et chef de la direction
Association des producteurs
d'énergie de l'Ontario
Représentant : Générateurs

Pat Chilton

PDG
Five Nations Energy Inc.
*Représentant : Distributeurs
et transporteurs*

Gurvinder Chopra

Vice-président, Normes
et règlements
Electro-Federation Canada
*Représentant : Entreprises et
services liés à l'énergie*

Michael Di Lullo

Directeur administratif
Municipalité de Middlesex Centre
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Ed Gilbert

Gestionnaire d'entreprise
Première Nation Aamjiwnaang
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Malini Giridhar

Vice-présidente, Développement des
entreprises et affaires réglementaires
Enbridge Gas Inc.
*Représentant : Entreprises et services
liés à l'énergie*

Bala Gnanam

Vice-président de la durabilité,
de la promotion et des relations
avec les intervenants
BOMA Canada
Représentant : Consommateurs

Paul Grod

Président et chef de la direction
Rodan Energy
*Représentant : Entreprises et services
liés à l'énergie*

Frank Kallonen

Président et chef de la direction
Greater Sudbury Hydro
*Représentant : Distributeurs
et transporteurs*

Kim Lauritsen

Première vice-présidente, Stratégie
d'entreprise et marchés de l'énergie
Ontario Power Generation
Représentant : Générateurs

Tonja Leach

Directrice générale
QUEST Canada
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Michael Lyle

Vice-président, Ressources juridiques
et gouvernance d'entreprise
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Scott McFadden

Ancien maire, canton de
Cavan Monaghan
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Carla Y. Nell

Vice-présidente, Relations de
l'entreprise, engagement avec
les intervenants et innovation
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Paul Norris

Président
Ontario Waterpower Association
Représentant : Générateurs

Mark Passi

Gestionnaire, Énergie
Glencore
Représentant : Consommateurs

Annette Verschuren

Présidente et chef de la direction
NRStor Inc.
*Représentant : Entreprises et services
liés à l'énergie*

Agnieszka Wloch

Vice-présidente, Développement
Communautés de Minto Canada
Représentant : Consommateurs

* Au 31 décembre 2023

Groupe technique*

Michael Lyle (président)

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Jason Chee-Aloy

Directeur général
Power Advisory LLC
Représentant : Producteurs d'énergie renouvelable

Rob Coulbeck

Conseiller spécial
Nexus Énergie Canada
Représentant : Importateurs/Exportateurs

David Forsyth

Spécialiste technique
Association des principaux consommateurs d'énergie en Ontario
Représentant : Consommateurs participants au marché

Jennifer Jayapalan

Directrice, Marchés de l'énergie, opérations et stratégie
Workbench Energy
Représentant : Stockage d'énergie

Indra Maharjan

Directeur, Énergie et infrastructures
Ville de Hamilton
Représentant : Consommateurs

Nick Papanicolaou

Directeur de la décarbonation
Carmeuse Lime
Représentant : Consommateurs participants au marché

Forrest Pengra

Directeur des initiatives stratégiques
Canton de Seguin
Représentant : Consommateurs résidentiels

Michael Pohlod

Directeur des marchés de l'énergie
Voltus
Représentant : Réponse à la demande

Robert Reinmuller

Vice-président, Planification des systèmes de transmission et principaux comptes clients
Hydro One Networks Inc.
Représentant : Transporteurs

Joe Saunders

Vice-président, Conformité réglementaire et gestion des actifs
Burlington Hydro
Représentant : Distributeurs

David Short

Directeur principal, Évaluations des systèmes d'alimentation
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Vlad Urukov

Directeur, génération de revenus et planification
Ontario Power Generation
Représentant : Producteurs participants au marché

Secrétariat du comité technique*

Trisha Hickson

Conseillère principale, Mobilisation et relations avec les autochtones
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

* Au 31 décembre 2023

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905 403-6900

Numéro sans frais : 1 888 448-7777

Courriel : customer.relations@ieso.ca

 [@IESO_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca